



**Groupe-pays Madagascar : réunion en format « atelier » lors
du 1^{er} Forum annuel de l'Institut pour la Coopération
Internationale des Collectivités (ICIC)**

Le lundi 05 juillet 2010, Palais des Congrès de Paris

Juillet 2010

1. Introduction :

Monsieur Alain Huard, président du groupe-pays Madagascar et Vice-président du Conseil général de l'Eure souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et, en particulier, à, Madame Anjara Manantsara, Directrice générale de la Décentralisation, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Il remercie également les autres intervenants pour leur participation :

- Michel Bock, Président de la Commission des affaires internationales et européennes du Conseil régional Ile-de-France, en charge du groupe Madagascar de l'ARF.
- Cédric Baecher, chargé de missions pour la Fondation Véolia Environnement
- Florian Marchadour, Chargé de mission coopération décentralisée pour l'Ambassade de France et détaché au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

Monsieur Huard rappelle le contenu des précédentes réunions du groupe-pays, tenues cette année qui ont permis d'alterner entre réunions à caractère institutionnel, sur la situation à Madagascar et réunions techniques (sur l'eau, avec pS-Eau ; relais de la restitution de l'étude de capitalisation sur les marchés de Mahajunga par Mulhouse, avec le concours de l'AFD).

Le soucis du groupe-pays est de « sécuriser » les relations entre les partenaires et de réaffirmer le soutien aux élus locaux malgaches.

Michel Bock présente la coopération décentralisée dans laquelle la région Ile de France est engagée avec Antananarivo. Il évoque notamment les objectifs de cette coopération : le développement des coopérations décentralisées Sud/Sud, l'accentuation des efforts sur l'apport de compétences et moyens aux régions malgaches, le développement de l'institut des métiers sur le sol malgache....

2. Débat sur la décentralisation à Madagascar :

Quelle politique de la décentralisation à Madagascar aujourd'hui ? Quel appui attendu de la coopération décentralisée ? (cf. plaquette de présentation de la décentralisation à Madagascar)

Madame Anjara Manantsara, Directrice générale de la Décentralisation, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, fait une présentation du processus de décentralisation à Madagascar ; elle note qu'aujourd'hui, plusieurs maires ont été remplacés par des présidents avec délégation spéciale suite à des cas de détournement de fonds. Elle se réfère pour son exposé à la plaquette de présentation, jointe en annexe, ainsi qu'aux recommandations des ateliers de la coopération décentralisée.

A ce sujet, elle relève que la coopération décentralisée est encore essentiellement perçue comme relation de bailleurs de fonds et 85% des partenariats sont noués avec des collectivités françaises. La première remonte à 1961 entre Tamatave (Toamasina) et Saint Etienne.

Echanges avec la salle :

Les participants sont invités à faire part de leurs réflexions et questions à la directrice générale. Les principaux thèmes abordés lors du débat sont les suivants :

Les ressources budgétaires des collectivités malgaches (régions et communes) : ressources propres et dotations étatiques (de fonctionnement et versements exceptionnels ; la taxe sur les constructions constitue une ressource locale importante).

Le Fonds de développement local : ouvert à toutes les communes, il faut cependant l'objet d'une répartition selon certains critères : nombre d'habitants, enclavement, avoir un compte administratif, avoir un secrétaire trésorier-comptable formé...

La gestion du foncier à Madagascar, réel défi à relever par les autorités. Pour cela, des « guichets fonciers » ont été mis en place au sein des mairies/ au sein des intercommunalités mais la couverture territoriale n'est pas encore totale.

Les mairies gèrent directement des services importants tels l'eau, l'assainissement et les déchets : ces services nécessitent parfois une organisation à l'échelle intercommunale. Effectivement, des regroupements intercommunaux existent pour gérer un service ou avoir accès à des appuis extérieurs. Il est rappelé que la Région Picardie et le Département du Finistère ont mis en place avec des acteurs de la région de Diana un comité de suivi politique et technique, pour mutualiser les interventions ; cela a nécessité un travail important au niveau intercommunal et d'accompagnement des communes malgaches.

L'inexistence d'un réel code de gestion des ressources fiscales, la non réactualisation du Code général des collectivités territoriales posent problèmes pour suivre et classer les dépenses relatives aux projets (affectation aux projets, dépenses de représentation) ainsi que l'origine de ces dépenses. L'absence d'une réelle fonction publique territoriale est également regrettée.

La mutualisation des acteurs pour de nombreuses régions (notamment les plus éloignées d'Antananarivo) est primordiale afin de poursuivre et d'optimiser la mise en place de la décentralisation. En ce sens, de nombreux participants craignent le retrait arbitraire parfois de certains chefs de régions. Cette instabilité est préjudiciable à la poursuite des projets.

La multiplication des acteurs sur le territoire malgache et leur non-collaboration : face à de nombreux questionnements en ce sens, Cités Unies France rappelle qu'elle agit au quotidien afin de réunir les différents acteurs et créer plus d'échanges et donc aussi de cohérence entre partenaires (Etat français, coopération décentralisée, associations). Un travail conséquent est d'abord à réaliser sur le territoire français pour mutualiser les différentes interventions avant de s'engager efficacement à Madagascar. Il prend acte de la répartition très inégale des partenariats de coopération décentralisée sur le territoire malgache. Enfin, la nécessité de respecter les autorités et cadres de décision malgaches est aussi primordial.

Ateliers de la coopération décentralisée à Madagascar : bilan et perspectives pour la coopération décentralisée (cf. recommandations suite à l'atelier de la coopération décentralisée des 25 et 26 mai 2010 à Madagascar)

Un rappel des ateliers organisés à Madagascar les 25 et 26 mai 2010 sur la coopération décentralisée est effectué par la directrice générale de la décentralisation, Madame Anjara Manantsara (cf. document donné aux participants). Les principaux enseignements sont les suivants :

- Un manque de d'implication des services déconcentrés dans la décentralisation a été constaté ; de même, les services des collectivités territoriales décentralisées sont souvent insuffisamment dotés en ressources ;
- Le processus de décentralisation est accepté par les populations mais non encore abouti ;
- Les communes semblent jouir aujourd'hui d'une autonomie totale ;
- Il est nécessaire de construire des passerelles supplémentaires entre les différents ministères (en particulier le Ministère de l'aménagement territoire et de la décentralisation) et les services régionaux et locaux issus de la décentralisation ;
- L'annonce de la création d'une plateforme des partenariats a été faite lors de ces ateliers. Cette plateforme aura pour rôle de mutualiser les expériences, les compétences et les informations des collectivités ;

- Une harmonisation des outils et de la formation des acteurs de la coopération décentralisée malgache a été actée.

Florian Marchadour, chargé de mission coopération décentralisée pour l'Ambassade de France et détaché au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation insiste sur la prochaine création d'un site Internet pour agir en tant que banque de données mise à disposition de tous les acteurs malgaches de la coopération décentralisée.

3. Intervention de la Fondation Veolia Environnement (cf. note de présentation en annexe) :

Cédric Baecher, chargé de mission, rappelle le contexte dans lequel la Fondation intervient auprès de la commune d'Ivato Aéroport à Madagascar : par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui rassemble partenaires publics et privés (AFD, MAEE, Sanofi-Aventis, Institut Pasteur, Veolia) pour allier et mettre à disposition des compétences et monter des programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès sécurisé à la ressource eau. Il insiste également sur l'importance du dialogue pour mieux se coordonner.

Echanges avec la salle :

Quel est le rôle qui sera confié à la plateforme des partenariats, au sein du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ? Il est indiqué que cette dernière sera gérée par le service des partenariats du MATD et fonctionnera comme un guichet unique, gèrera le site Internet, la base de données qui sera enrichie au fur et à mesure, récoltera les conventions de coopération décentralisée, Elle sera composée de membres de la société civile, de services déconcentrés, d'élus, des partenaires de la coopération décentralisée. Des personnes mobilisées en tant que « référent terrain » seront engagées dans chaque région pour travailler à la coordination des interventions. Ces référents répondront à la plateforme.

Pourquoi la destitution de maires et la mise en place de présidents de délégation spéciales, nommés ? La directrice générale rassure sur le caractère limité en nombre de cette procédure et insiste sur le fait que ces destitutions sont justifiées par le fait que ces maires aient « fait des bêtises ».

Quel rôle jouera la société civile dans la gestion de la décentralisation ? La directrice générale rappelle que la société civile est reconnue comme acteur majeur de la consolidation de la nation malgache et pour la mise en place de la décentralisation. Elle a également un rôle à jouer dans le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale.

Concernant la loi Oudin, pS-Eau offre ses services à la communauté de communes de Lanvallon-Plouha qui trouve son application contraignante.

En conclusion, Alain Huard réaffirme sa volonté de réunir associations, ONG et collectivités travaillant à Madagascar. Il insiste sur l'importance de la participation des élus aux réunions du groupe-pays Madagascar.

Annexes :

- *plaquette de présentation de la décentralisation à Madagascar*
- *recommandations suite à l'atelier de la coopération décentralisée des 25 et 26 mai 2010 à Madagascar*
- *note de présentation des actions de la Fondation Veolia*

Liste des présents :

Anjara Manantsara, Directrice générale de la Décentralisation, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Ramora Razafindralambo, conseiller Ambassade Madagascar

Alain Huard, vice-président, conseil général de l'Eure

Michel Bock, Président de la Commission des affaires internationales et européennes du Conseil régional Ile-de-France, en charge du groupe Madagascar de l'ARF.

Cédric Baecher, chargé de missions pour la Fondation Véolia Environnement

Florian Marchadour, Chargé de mission coopération décentralisée pour l'Ambassade de France et détaché au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

Christiane Eckert, adjointe au maire, Mulhouse

Estelle Mangold, directrice relations internationales, Mulhouse

Jean-Nöel Baléo, directeur des relations internationales, région Ile-de-France

Danielle Petit-Vu, chargée de mission relations internationales, région Ile-de-France

Martine Benoist, chef de service coopération, conseil régional Nord Pas-de-Calais

Karine Blanc, chargée des relations internationales, communauté urbaine de Lyon

Flora Brunelle, chargée de mission, conseil régional de Haute-Normandie

Anna Calvez, chargée de coopération, conseil général du Finistère

Maryvonne Blondin, conseillère générale en charge de la solidarité, conseil général du Finistère

Pauline Guedes, assistante de mission, conseil général du Finistère

Nathanaëlle Guillermin, responsable de projet, conseil général de l'Eure

Lauret Edmond, adjoint délégué à la coopération décentralisée, Saint Denis de la Réunion

Magali Fricaudet, chargée de projet, Nanterre

Sophie Le Miller, chargée de mission, conseil régional Pays de la Loire

Jean-Luc Lods, directeur affaires européennes et de la coopération, conseil régional Nord Pas-de-Calais

Frédéric Marquet, chargée de mission, conseil régional de Picardie

Sylvain Segal, chargé de mission, conseil général Ille et Vilaine

Richard Domsps, adjoint au maire, Fresnes

Isabelle Quere, assistante de direction, Communauté de communes Lanvollon -Plouha

Vincent Dussaux, chargé d'études, Programme Solidarité Eau, Paris

Séverine Champetier, chargée de mission, Programme solidarité Eau, Paris

Christine Chassain-Lecourt, Electriciens sans frontières

Philippe Randrianarimanana, président, consortium de solidarité avec Madagascar

Mamy Ratrimoarivony, membre, consortium solidarité avec Madagascar

Julie Maquin, directrice associée, ETIC Nord Sud

Nirina Randriamialisoa, ODEFM

Jomana Al Yahya, professeur, association Amani

Tuyet Lila Ho, directrice, Vietnam Import

Boubou Sakine, président, Union de Terre Pacifique Monde

Sarah Schönfeld, pôle Afrique, Cités Unies France

Astrid Frey, pôle Afrique, Cités Unies France

Alpha Oumar Kébé, stagiaire pôle Afrique, Cités Unies France

Julien Rohart, stagiaire pôle Afrique, Cités Unies France

Pierre-Yves Noël, stagiaire pôle Europe, Cités Unies France

Excusés :

Philippe KALTENBACH, Vice Président du Conseil Régional d'Ile de France ; Angela LANTERI, Responsable solidarité internationale, Direction de l'eau-Grand Lyon ; Laurent BOUDON, président de l'ODISEA (Saint Etienne) ;

André Vantomme, sénateur de l'Oise, Roland Robert, maire de La Possession ; Alice FERCHAUD, Chargée de la coopération - Continent Africain, Conseil Général de la Vendée ; André Dollfus, tourisme solidaire